

DANS CE NUMÉRO :

Intercommunalité	2
En direct de Bercy	3
Amis	4
Ennemis	5
Histoire	6
Divers	7
Agenda	8

Jacky Morice nous a quittés :

C'est avec une grande tristesse que nous vous relatons le décès de Monsieur Jacky Morice qui avait rejoint notre équipe de conseillers aux élections municipales de 2020.

Entrepreneur trop brièvement retraité, il avait généreusement offert à la commune un équipement de sécurité pour la salle socioculturelle du temps de son activité dans ce secteur dès son arrivée sur St Martin. Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse et sa famille.

Municipalité :

Le conseil municipal a approuvé le budget 2021 et le budget prévisionnel 2022.

Projets :

La municipalité a décidé pour faire suite au départ du locataire de l'appartement de gauche au-dessus de la Mairie d'entreprendre un rafraîchissement assorti d'une rénovation afin d'optimiser l'isolation de ce logement avant de le proposer de nouveau à la location.

Également, une réflexion est engagée pour anticiper le remplacement du système de chauffage de la salle socioculturelle.

Repas des Aînés :

Après la pandémie qui a empêché deux années consécutives l'organisation de cet événement très attendu par nos Aînés, 36 personnes s'étaient inscrites au repas offert par la municipalité. Un moment toujours convivial autour d'un excellent menu concocté par Rom'Traiteur dans la si agréable salle socioculturelle.

A signaler la décoration toujours très réussie de M. le 1er Adjoint qui participe d'une ambiance chaleureuse appréciée de nos invités.

**Le Secrétariat
De Mairie
Sera fermé
Du 25 Mai
Au 8 Juin**



Joëlle Martin mise à l'honneur :

A l'issue de la cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945, Joëlle Martin a reçu des mains de Michel Reynaud, Maire, une médaille d'honorariat pour ses 31 ans exercés au sein du Conseil Municipal de St Martin, pendant ses mandats de conseillère, d'adjointe et surtout ses trois mandats en tant que Maire de notre commune. C'est surprise et émue que Joëlle Martin a accueilli cette décoration amplement méritée !



Intercommunalité :

Commission Agriculture :

La Commission Agriculture des Vals Du Dauphiné travaille actuellement à l'élaboration du P.A.T. c'est-à-dire le Projet Alimentaire Territorial visant au maintien et au développement de notre agriculture locale dans le but d'acquiescer une certaine autonomie dans nos approvisionnements, en s'appuyant sur un partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui financera des études.

Des actions ont été définies et une intercommission regroupant l'Agriculture, l'Economie et le Développement Durable va être créée.

Déclinées sur plusieurs phases, ces actions concernent notamment l'étude et la cartographie de zones à potentiel maraîcher pour accompagner des projets d'installations, de diversification ou de productions communales.

L'association TerraVal'D renouvelle son opération de découverte du paysage agricole par un circuit de randonnée passant par des fermes et différents points où sont proposées des animations sur une commune désignée et envisage de la coupler cette année avec la diffusion d'un film en plein air « Même pas peur d'être éleveur ».

Jeudi 23 Juin 2022

SYCLUM : Formation compostage

La formation « Référent de Site » proposée par le Syclum est gratuite et accessible à tous.

Elle se déroule sur deux demies-journées le jeudi 23 Juin 2022 (lieu à déterminer).

Programme :

9H00 - 12H00 : Techniques de Base du Compostage

14H00 - 17H00 : Focus sur le compostage autonome en établissement (organisation collective, spécificité des déchets cuits, communication..).

Les deux modules peuvent être suivis indépendamment.

Inscription obligatoire auprès de SYCLUM : 06 35 23 91 74 ou antoine.pierrat@syclum.fr

! RAPPEL !

Le brûlage des déchets verts, tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes etc... est toujours interdit, Loi N°2020-105 du 10 février 2020. C'est polluant car cela dégage des substances toxiques et dangereux en conditions d'alerte sécheresse.

En cas de non respect de cette circulaire, une contravention d'un montant de 450 € peut vous être dressée.

Nous rappelons que vous avez la possibilité de louer un broyeur professionnel à la journée auprès du SYCLUM, afin d'incorporer ces végétaux dans votre compost.

Renseignements :

contact@syclum.fr ou 04 74 80 10 14

Fiscalité : la Taxe d'Aménagement

Définition :

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune et le département. Cette taxe est due si vous entreprenez des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations suivante :

- permis de construire
- Permis d'aménager
- Autorisation préalable

Surfaces concernées :

Toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieur ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin, même démontables ou toute autre annexe que vous seriez susceptible de construire à l'extérieur de votre maison entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les piscines et les panneaux solaires, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Les Tarifs :

Pour calculer le montant de la taxe, il faut multiplier la surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle du m², puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale.

Les valeurs annuelles par m² de surface sont définies par arrêté. En 2022 les montants fixés sont les suivants : 820 € par m²

Les piscines et les panneaux solaires font l'objet d'une taxation forfaitaire spécifique :

200 € par m² de piscine

10 € par m² de surface de panneaux.

Les taux de la taxe d'aménagement sont établis par les collectivités territoriales.

Le ministère de la cohésion des territoires a élaboré un simulateur permettant de calculer le montant de la taxe d'aménagement.

Réductions possibles :

Certaines constructions ouvrent droit à un abattement de 50%. Sont concernés :

- les 100 premiers m² de la résidence principale
- Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes
- Les locaux à usage d'habitation et d'hébergement aidé bénéficiant

d'un taux réduit de TVA.

Exonérations possibles :

Certaines exonérations sont prévues par le code de l'urbanisme. Elles s'appliquent en particulier aux aménagements suivants :

- Les petits abris de jardin, pigeonniers et colombiers, d'une superficie supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20 m², soumis à autorisation préalable.
- Les surfaces de constructions supérieures à 100 m² pour la résidence principale financée par un prêt à taux zéro.

Païement :

Vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de cette taxe à l'occasion du dépôt du permis de construire, d'aménagement ou de la déclaration préalable.

Le montant est établi par la Direction Départementale des Territoires.

Un avis vous sera adressé dans les six mois suivant la délivrance de s autorisations.

Si le montant est supérieur à 1500 € vous devrez la régler en deux fois.



Comptes Inactifs : se faire restituer les fonds

Définition : un compte est considéré comme inactif sous deux conditions.

- ◆ **Absence d'opérations** pendant 12 mois consécutifs hors celles initiées par la banque (frais ou versement d'intérêt). A l'exception des comptes gelés (décision de justice).
- ◆ **Absence de manifestation** du titulaire du compte (ou de son représentant légal) auprès de la banque au cours de ces 12 mois consécutifs ni opérations sur un autre compte ouvert à son nom dans le même établissement.

Ce délai de 12 mois est porté à 5 ans pour les livrets d'épargne.

Les banques ont obligation entre autre de :

- ◆ s'assurer que les titulaires sont vivants.
- ◆ informer de l'état d'inactivité des comptes.
- ◆ limiter les frais de tenue des comptes.
- ◆ les clôturer et transférer les sommes à la Caisse de Dépôts après un délai variable selon que le titulaire est vivant ou non et le type de produit financier.
- ◆ Publier annuellement le nombre

de comptes inactifs et les encours détenus.

L'avoir est conservé pendant 20 ans par la Caisse des Dépôts, après 30 ans d'inactivité l'avoir est reversé à l'Etat de manière définitive.

Infos complémentaires sur Bercy Infos/Particuliers

Rechercher des comptes inactifs :

Si le délai n'est pas dépassé, prendre contact avec l'établissement financier.

Si le délai de conservation est dépassé vous pouvez utiliser le site

Ciclade.fr

Amis ou Ennemis ?

Les insectes dits ravageurs sont des nuisibles pour le potager, mais tous ne sont pas à chasser, des insectes utiles appelés «auxiliaires», assureront la croissance de vos plantations au jardin comme au potager.

Sans utiliser de pesticides, vous pouvez réguler la population d'insectes ravageurs par la présence de ces auxiliaires, qui sont une alternance aux traitements chimiques. Il ne faut pas aussi oublier les oiseaux et des petits mammifères.

Quels sont ces alliés du potager ?

La coccinelle :

Se nourrit de pucerons dans son état larvaire mais aussi adulte. Une coccinelle adulte mange en moyenne 20 pucerons par jour, les larves encore plus, une coccinelle pour atteindre sa taille adulte consomme selon une estimation **1700 pucerons**.

De nombreuses espèces de pucerons, qui sucent la sève des parties tendres de vos plantes limitant leur croissance et vecteurs de maladies.

Pour les contrer, on trouve une toute aussi grande variété de coccinelles différenciées par leur couleur et le nombre de points, chacune d'elles ayant sa propre alimentation.

L'abeille :

Sans abeille pas de pollinisation des légumes et arbres fruitiers...L'utilisation de pesticides, le dérèglement climatiques ont entraîné une mortalité importante. Pour les préserver dans votre jardin, installez des massifs de fleurs dites mellifères et surtout abandonner les traitements chimiques.

Le bourdon :

Dès le début du printemps il butine les fleurs déjà ouvertes, pissenlit, prunellier...et plus tard toutes sortes de fleurs, **c'est le roi des pollinisateurs**.

La libellule :

L'un des plus grands prédateurs d'insectes, elle se nourrit de chenilles, moucherons, moustiques, papillons, vers, mites....

Le perce oreille :

Chasseur nocturne, grand consommateur d'œufs de papillons, pucerons, psylles (mouches à fruits), de nombreuses larves d'insectes et petites chenilles...il aime aussi les pétales de roses, les jeunes pousses de dahlia, de chrysanthème et en fin d'été les fruits bien mûrs pour manger la pulpe.

Le carabe doré :

On le rencontre régulièrement dans les jardins, son régime alimentaire est varié, limaces, escargots, hannetons, larves de taupin, vers, chenilles,.....

D'autres Auxiliaires à découvrir :

La chrysope :

Sa larve est un redoutable ennemi des pucerons et araignées rouges

Le staphylin :

Il consomme pucerons, larves d'insectes, escargots, limaces, acariens.....

Le cloporte :

Formidable recycleur et décomposeur de matières organiques, il contribue à créer l'humus qui va nourrir les plantes.

La syrpe :

Cette mouche rayée qui ressemble à une grosse guêpe ou une abeille, est aussi une butineuse pollinisatrice à sa taille adulte. Sa larve se nourrit en piquant les pucerons et en aspirant leur contenu elle consomme occasionnellement, des cochenilles, pucerons.....

Qui est qui ?

Grand jeu concours. A gagner un grand merci de la part de la Biodiversité



Les Envahisseurs :

Alerte



L'Ambroisie :

Cette plante originaire d'Amérique du Nord fait partie de la famille des tournesols, elle est apparue en France en 1863. Elle ressemble à l'armoise mais contrairement à cette dernière l'ambroisie n'est pas parfumée. Sa tige est souple et couverte de poils blancs, ses fleurs sont vert-jaune avant l'éclosion, jaunes ensuite., ses feuilles vert clair dentelées. Les plants sortent de terre entre avril et fin juin et arrivent à maturité à la mi-août. Pour la contrer ne pas laisser de terre nue (paillis, gazon ou toile), l'arracher (avec des gants) ou la faucher si la surface couverte est plus importante.

Les alertes concernant les plantes invasives et telle que l'ambrosie, sont encore et toujours d'actualité tout comme la lutte contre le frelon asiatique. Nous ne saurions trop rappeler l'impact négatif direct et indirect de ces envahisseurs sur la santé de la population humaine aussi bien que sur celle de nos rûchers. La vigilance de chacun est requise, nous vous indiquons les organismes qui peuvent nous guider dans ce combat.

Avec le printemps voici donc revenus les nuisibles, parmi eux le redoutable frelon asiatique.

Il est une menace pour la biodiversité, la filière apicole ainsi que pour les producteurs de fruits. C'est un redoutable prédateur pour les insectes pollinisateurs dont les abeilles (*Apis Mellifera*)

Le frelon asiatique est inscrit dans la liste des dangers sanitaires de 2ème catégorie (arrêté du 26/12/2012).

Introduit accidentellement en France

en 2004 dans le Lot et Garonne, il s'est propagé dans tout l'hexagone et les pays voisins.

Dans notre région, il a remonté les fleuves dont le Rhône et a colonisé la vallée du bas Grésivaudan.

Les nids construits par la colonie peuvent être de grande taille et atteindre 80 cm à 1m de diamètre.

Le nombre d'individus peut varier de 2500 à 3000. La colonie ne dure qu'un an et seules les femelles fécondées survivent.

**Un nid peut détruire
5 ruches
sur une saison !!!!**

Pour se nourrir le frelon peut se déplacer jusqu'à 1km300.

Des associations existent pour vous accompagner dans le repérage et vous pouvez signaler sur la plateforme régionale :

frelonsasiatiques.fr



Nid à plus de 25 mètres



Zoom sur un nid en construction

Les Vertus du Pissenlit :

Aussi appelé, dent de lion, tête de moine, horloge du berger, le pissenlit est très bon pour la santé et possède des vertus oubliées.

Et si manger « les pissenlits par la racine » était plutôt synonyme de bonne santé ?

Redécouvrons les bienfaits de cette plante dans nos assiettes.

Le pissenlit se met à table.

Les feuilles fraîches du pissenlit, sont l'une des composantes du mesclun. On trouve les feuilles de pissenlit dans le commerce ou on peut les ramasser dans les champs au printemps (évitez les pelouses où les chiens déposent leurs déjections !) pour faire une salade composée avec des œufs durs, des lardons ou avec d'autres assaisonnements selon le goût de chacun. On

peut également les faire blanchir et les consommer comme des épinards.

Le pissenlit cru est riche en vitamines, A, B6, B9 et C, il est également source de fer et de potassium. C'est le légume qui contient le plus de polyphénols, un très bon antioxydant, et les feuilles de pissenlit sont peu caloriques.

Le pissenlit est utilisé dans la pharmacopée traditionnelle depuis le moyen âge.

Les feuilles fraîches ou séchées, sont d'excellents diurétiques, elles ont un effet positif sur les reins etc...en aidant l'organisme à éliminer.

Il est également excellent pour le système digestif, il aide à guérir des troubles mineurs tels que ballonnement, constipation, il sert également à éliminer les toxines du foie et de la vésicule biliaire. Pour cela, il est préférable de consommer « la racine » ou



les feuilles séchées en infusion.

Les boutons floraux peuvent être conservés dans du vinaigre et utilisés comme des capres.

Les fleurs permettent d'élaborer la gelée de pissenlit, surnommée le miel de pissenlit ou Cramailotte, excellente au petit déjeuner sur du pain pour des tartines gourmandes ou des toasts grillés salés avec du fromage, délicieuse aussi dans un yaourt ou un fromage blanc.

Histoire de St Martin : le Lac



Le principe est que « **le profit qu'il en retire soit supérieur aux désordres causés sur les fonds adjacents** ».

C'est là une période de regroupement pour la seigneurie de Vaulserre, puisque le même Jacques, décédé en 1494, achète au noble Louis Louvat la « Serve de Guillon » à proximité du lac, les moulins de Vaulserre, et le grangeage de la Buretière (sur la commune de Voissant). Cet ensemble a peut-être été réalisé à l'occasion de la succession de Philibert de Clermont, qui ouvre une période troublée au terme de laquelle la seigneurie est transmise à la maison de Corbel à titre de dot. Le lac change alors plusieurs fois de propriétaire.

Il figure au parcellaire de la communauté de 1635 qui mentionne quatre voisins : Louis Pascal, Josué Galliot, Claude Chappat La Combe et Antoine Verre) pour une surface d'environ 6

hectares. Il est reporté que le lac « porte un très grand dommage à tous les voisins parce qu'en temps de pluie il augmente et couvre d'eau toutes les terres voisines, quelque fois de 6 à 7,5 hectares tout autour. »

En 1679 sa description par les commissaires chargés de décrire la terre et seigneurie de Vaulserre lui attribue 24 sestérées (ha) ce qui démontre un important travail de curage depuis 1635.

Du point de vue géologique, il ne se forme que par des sources souterraines, et n'a pas non plus de déversoir, de béal pour emporter ses eaux. Sa profondeur est difficile à évaluer, compte-tenu de toutes ses variations ; on l'évalue au maximum à 2,5 toises. Ainsi il grossit rapidement et fréquemment, allant jusqu'à inonder plusieurs fois la maison de Verre. Il peut être parfois à sec. En 1676 Demoiselle

Du plus loin que nos archives remontent, il y a toujours eu un petit lac à Saint-Martin.

Au milieu du XVIème siècle, le seigneur de Vaulserre Jacques de Clermont l'achète à Jean Robbe, seigneur de Miribel. Il faut rappeler que les étangs, suivant la coutume du Dauphiné, peuvent avoir été creusés et appartenir à quiconque, roturier, cleric et noble.

François Verre, veuve de Barthélémy Varnier, et son fils Louis Varnier obtiennent l'arrentement (..) de la terre de Vaulserre sauf l'étang pour le prix de 2100 livres. L'acte nous apprend que l'étang était bien compris dans la transaction, mais qu'il était alors à sec. En compensation, les rentiers ne paieront pas les « drôlées » soit la part du prix en nature.

Les poissons y sont abondants, notamment perches, carpes, et brochets de 4 à 8 kilos.

L'hiver, étant peu profond, l'eau est glacée sur toute la profondeur et le poisson y meurt entièrement. Sa valeur considérable rend nécessaire la passation d'un contrat spécifique ; en 1683 il est arrenté à Jean Pélissier de Saint-Albin. En 1704 il est vendu à Louis Pascal, avocat en parlement. Le prix de vente est de 400 livres et la vente est reçue par le Notaire Galliot.

D'après le dictionnaire historique de Vaulserre, archives Dulac, archives de Vaulserre..

Le Coin des Mots de Colette :

Le sentiment d'attente ne s'ajuste qu'au seul printemps. Avant lui, après lui nous escomptons la moisson, nous supputons la vendange, nous espérons le dégel. O n'attend pas l'été, il s'impose : on redoute l'hiver.

L'étoile Vesper de Sidonie-Gabrielle Colette

Le Mot du Coin :

Regarde cet arbre, il a poussé tout **bisanguin** ! Tout de travers !

Nouvelles activités près de chez vous :

Toucher de Soi :

Adrien Bedhomme vous propose désormais des massages ayurvédiques pour améliorer la circulation sanguine, tonifier les muscles et augmenter vos défenses immunitaires ainsi que des massages Amma, assis, pour aider à gérer le stress qui peut également être pratiqué sur le lieu de travail.

Rendez-vous au 06 84 39 71 67

Vous pouvez en savoir plus en consultant Adrien Bedhomme sur annuaire-visite-virtuelle.com



La Magie et des Ailes

Accompagnement personnalisé à la vie éducative et sociale pour les personnes aux besoins particuliers ou en situation de handicap à partir de 3ans.

Sylvie Rousset :

66 place de l'Eglise à St Martin de Vaulserre

06 81 38 65 17 lamagietdesailes@outlook.fr

Ateliers Numériques : les lundis après-midi, de mai à décembre (pas en août) vous pouvez venir avec votre matériel ou en trouver sur place. Calendrier à consulter sur le site de la mairie de St Jean d'Avelanne.

Les Temps Forts du Printemps :

Rando des Trois Villages



Vif succès pour la rando du 15 Mai dernier, organisée par le tout nouveau Comité d'Animation des Trois Villages, St Albin, St Martin et St Jean.

Plus de trois cents personnes se sont élancées sur les parcours de 6, 12 et 16 km .

Des points de ravitaillement et la sécurité ont été assurés par la vingtaine de bénévoles du comité.



Course de Fun Car



Belle Réussite pour l'évènement organisé par le club de St Martin.

Le soleil de plomb n'a pas découragé les 1400 personnes qui avaient payé leur entrée pour assister à la course du 22 mai.

A noter :

Cette année le char du comice représentera deux voitures du Fun Car !!!



Les Films en Plein Air

01/07 St Martin :
Antoinette dans les Cévennes
20/08 St Jean :
Parents d'Elèves

Horaires D'ouverture
Du Secrétariat de MAIRIE
Mercredi : 15H00-19H00
Vendredi : 15H00-19H00

TEL : 04 76 37 34 87

Mail : mairie@stmartindevaulserre.fr

<http://www.saintmartindevaulserre.fr>

AGENDA

Explore
Game

A St Martin,
En pleine nature,
un parcours gentiment
sportif et ludique
Avec votre smartphone
ou une tablette,
Tentez l'aventure !

Dernière Minute !

La région recrute :

1000 postes de Conducteurs

A pourvoir pour la rentrée 2022-2023

Plus d'infos au 04 26 73 30 20

ST MARTIN DE VAULSERRE :

1er Juillet Cinéma en Plein air 22H00

Petite restauration assurée par le Comité d'Animation des Trois Villages

PONT DE BEAUVOISIN :

du 02/06 au 11/09 exposition temporaire « les mangas »

05 et 06 /06 concours de sauts d'obstacles

10/06 au 02/07 exposition « regardez le plafond »

11 et 12/06 et autres dates, expo les 170 ans de la médaille militaire

Et aussi ...Don du sang :

Mercredi 13 Juillet

Mardi 13 Septembre

PRESSINS :

11 et 12/06 découverte de « l'ikébana » art floral à Pressins

20 au 30/07 « les historiales » Son et Lumières
D'Elvis à Apollo—Le temps des Rêves

10 au 13/07 « pré en bulles de l'association Zebullons

18 au 21/08 « énigmastoriales »

SAINT ALBIN DE VAULSERRE :

soirées astronomie « les nuits magiques » :

04/07, 01/08, 08/09

17/07 observation du soleil

Festival Archinature à découvrir place de l'Eglise

SAINT JEAN D'AVELANNE :

01/07 balade ressourçante « ce que le châtaigner m'a conté »

Mi-Juillet « Balade de la ruralité » date à préciser

20 Août : Cinéma en Plein Air « Parents d'Elèves » 22H00

Petite restauration assurée par le Comité d'Animation des Trois Villages

Un peu plus loin

VAL DE VIRIEU :

du 03/07 au 28/08 « musée histoire de la galoche »

ST ANDRE LE GAZ :

03 et 04 septembre Comice Agricole

